



Vente loisirs créatifs en tant que particulier

Par **BouleD Terre**, le 14/11/2012 à 13:38

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des informations fiables sur la vente en tant que particulier. En effet, on trouve beaucoup de choses contradictoires sur les forums.

A-t-on le droit de vendre en tant que particulier (et non entreprise immatriculée), plus précisément des objets fabriqués soi-même (ex. poteries, déco, vêtements ...) ? Il faut croire que oui, puisque sur plusieurs sites de vente c'est marqué ainsi.

Est-ce vraiment légal ? Faut-il déclarer quelque chose et si oui, quoi et comment ?

Merci de vos lumières !

Cordialement.